



www.sage-authion.fr

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du 26 mai 2021 - 14h00
Visioconférence

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Emma COZLER-KETOR, chargée de mission communication/SIG

Arnaud DECAS, chargé de mission actions transversales/modélisations hydrauliques

Auriane LEYMARIE, chargée de mission reconquête de la quantité et de la qualité de la
ressource en eau

Benjamin MICOUD, chargé de mission ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart
49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr



LE SAGE SUR INTERNET

Les documents relatifs à la CLE du 26 mai 2021 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE.
- Le diaporama présenté en séance.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

Séance plénière de la CLE

Mercredi 9 juin 2021 à 14h

- Validation du dernier compte-rendu de CLE
- Validation du Rapport d'activité 2020 de la CLE
- Avis : projet de SDAGE 2022-2027, PDM, PGRI
- Point d'information : stratégie des captages prioritaire, actions de communication et actions agricoles



19 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 26 mai 2021 :

Liste des présents pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (11 membres présents) :

1. BEAUDOIN Jean-Pierre (CC Anjou Loire Sarthe)
2. CANTIN Jeannick (Saumur Val de Loire, Président de la CLE)
3. CHAUSSEPIED Jean-Claude (CC Baugeois Vallée)
4. DUPONT Xavier (CC Touraine Ouest Val de Loire)
5. FALLOURD Jean-Jacques (Vice-Président du SMBAA)
6. HARRAULT Jérôme (Saumur Val de Loire)
7. HEULIN Paul (Angers Loire Métropole)
8. MELO Isabelle (CC Touraine Ouest Val de Loire)
9. PASSET Jackie (PNR Loire Anjou Touraine)
10. PEGE Patrice (Président du SMBAA)
11. TERY-VERBE Alix (Conseil Régional du Centre Val de Loire)

Liste des présents pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (5 membres présents) :

1. BLOURDIER Antony (Asso. Irrigants BVA)
2. BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie (CPIE Touraine Val de Loire)
3. BRESSON Dominique (Asso. ARCA)
4. LEPAGE Yves (Asso. Sauvegarde Anjou)
5. MERLIN Bernard (Fédération de pêche du Maine-et-Loire)

Liste des présents pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (3 membres présents) :

1. BONIOU Pascal (AELB)
2. CHANTELOUP Pierre (OFB)
3. CHENAIS François-Jacques (DREAL des Pays de la Loire)

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau, la cellule d'animation du SAGE:

- Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
- Arnaud DECAS (SAGE Authion)
- Christian GRIMAUULT (SMBAA)
- Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
- Benjamin MICOUD (SAGE Authion)





L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Validation du compte rendu de la dernière CLE
2. Introduction
3. Présentation du projet de SDAGE et son programme de mesures
4. Présentation du projet du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/4402/>



Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie les participants pour leur présence virtuelle. Il explique qu'il a été jugé important de faire une première présentation du projet du SDAGE 2022-2027 duquel va découler notre SAGE.

1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la dernière CLE du 10 mars 2021. Aucune remarque n'est formulée.

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 10 mars 2021 est validé à l'unanimité.

2 Introduction : les enjeux du SAGE Authion dans le contexte du SDAGE 2016-2021

Jeannick CANTIN laisse la parole à Arnaud DECAS pour rappeler le contexte et l'articulation entre le SAGE Authion et le SDAGE.

Arnaud DECAS explique aux membres de la CLE qu'il a souhaité organiser cette visioconférence afin de présenter les évolutions entre le SDAGE 2016-2021 et le SDAGE 2022-2027 pour pouvoir être plus synthétique en CLE et construire l'avis avant la CLE du 9 juin 2021.

En effet, il explique que la révision du SDAGE va entraîner une mise en compatibilité du SAGE Authion aux enjeux du SDAGE. Il existe trois types de mise en compatibilité :

- Modifications substantielles (à la marge)
- Modifications partielles
- Révision totale du SAGE Authion

Le choix de l'intensité du niveau de mise en compatibilité dépendra des modifications du SDAGE impactant sur le SAGE Authion, de la décision de la CLE et celle du préfet.

Arnaud DECAS laisser la parole à Pascal BONIOU et François-Jacques CHENAIS pour la présentation du projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures, lors de laquelle un moment d'échange à la fin de chaque grande partie est prévu afin de préparer l'avis qui sera présenté en CLE le 9 juin 2021.

3 Présentation du projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures

3.1 Présentation par Pascal BONIOU, Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)

3.1.1 Généralités : Directive Cadre européenne sur l'Eau DCE en France et élaboration du SDAGE présenté par Pascal BONIOU

Pascal BONIOU commence par la présentation de quelques généralités. Dans un premier temps il revient sur le contexte de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) dont l'objectif est l'atteinte du bon état des masses d'eau et la non-dégradation des masses d'eau. Il présente la déclinaison de la DCE en France avant de faire un parallèle entre les instances de bassin et entre la politique de l'eau et celle de l'urbanisme. Il décline ensuite les différentes étapes du processus d'élaboration du SDAGE.

3.1.2 Enjeux et orientations du projet de SDAGE et de son Programme de mesures présenté par François-Jacques CHENAIS (DREAL PDL)

3.1.2.1 Enjeux et orientations du projet de SDAGE

François-Jacques CHENAIS présente les 4 orientations thématiques souhaitées par le Ministère (Assises de l'eau) :

1. **A l'échéance 2027, aucune masse d'eau ne doit être déclassée par les pollutions dites « classiques »** provenant des stations de traitement des eaux usées
2. **Restauration prioritaire de la qualité de l'eau brute nécessaire à l'AEP** et dégradée par les pressions agricoles (nitrates et pesticides)
3. **A l'échéance 2027, rendre franchissable les ouvrages prioritaires** identifiées dans le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique
4. **Rétablissement de l'équilibre quantitatif dans les secteurs en forte tension**, notamment par la mise en œuvre de PTGE

Un SDAGE dans la continuité du précédent ...

... avec trois lignes directrices :

1. Reconduire l'objectif de 61 % de masses d'eau de surface en bon état écologique ainsi que la non-dégradation des masses d'eau (même objectif que le SDAGE précédent)
2. Respecter le principe de non-régression environnementale issu de la Loi Biodiversité
3. Renforcement des exigences : l'articulation avec les documents stratégiques de façade et la prise en compte du changement climatique (justifie 47 % des modifications), notamment sur la gestion quantitative

... et deux nouveautés majeures :

1. Refondation du chapitre relatif aux micropolluants (renforcement du suivi) → 5 nouvelles dispositions
2. L'instauration de nappes réservées à l'alimentation en eau potable en Bretagne

3.1.2.2 Enjeux et orientations du projet de SDAGE : objectifs et risque de non atteinte du bon état

François-Jacques CHENAIS présente les objectifs de bon état (50% pour Maine-Loire-Océan) ainsi que les risques de non atteinte du bon état (88 % pour Maine-Loire-Océan). En réponse à cet état, le programme de mesure est proposé pour agir avec des priorités :

- Création d'un volet stratégique pour définir des priorités au niveau du bassin et des Commission territoriales :
 - Priorités sur les thématiques à traiter : captages prioritaires, conformité Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)...
 - Priorités sur les secteurs où concentrer les efforts : masses d'eau, ouvrages prioritaires, système d'assainissement...
 - Ambition d'afficher une progression rapide (+ 10 points) à courte échéance en ciblant les masses d'eau « proches du bon état »
- Constitution d'un cadre d'action pour les services de l'État au niveau local, à décliner dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT)

3.1.2.3 Programme de Mesures : Coût ?

François-Jacques CHENAIS présente les chiffres clés du programme de mesures :

- 10 750 mesures
- 3,6 milliards € sur 2022-2027
- 607 millions € / an
- 45 € / habitant du bassin / an

TEMPS D'ECHANGES

Patrice PEGE souhaite savoir si les 45€ par habitant et par an correspondent bien aux 3.6 milliards d'euros divisés par le nombre d'habitants du bassin. Ce que confirme Pascal BONIOU.

Patrice PEGE demande si les 607 millions d'euros par an correspondent au budget de l'AELB. Pascal BONIOU précise que cela rassemble toutes ressources et toutes subventions confondues : les régions, les départements, l'état, l'AELB, dans le cadre du plan de relance... Arnaud DECAS demande alors si le FEDER est inclus dans ces ressources. Ce à quoi Pascal BONIOU précise qu'il est pris en compte dès l'instant où ce sont des fonds européens et qu'ils sont gérés par la Région.

François-Jacques CHENAIS précise qu'un tiers du budget sera consacré à la commission territoriale Maine-Loire-Océan puisque le territoire est plus dégradé donc des efforts plus importants seront mis en place.

Patrice PEGE s'interroge sur les chiffres du SDAGE en cours afin de savoir si on est dans un programme ambitieux ou si on est dans la continuité du programme précédent. Pascal BONIOU lui confirme la continuité du programme avec les mêmes objectifs que le SDAGE précédent mais il n'a pas les chiffres du SDAGE précédent en tête et il les communiquera la prochaine CLE du 9 juin 2021.

3.1.3 Projet de SDAGE 2022-2027 et son PdM : principales évolutions par thématiques, zoom pour les CLE et les SAGE, et le territoire du SAGE Authion

Pascal BONIOU présente dans un premier temps l'état des eaux du bassin versant de l'Authion. Il souligne que les évolutions vont dans un sens ou un autre mais que le diagnostic est de plus en plus affiné par la densité de données qui évolue positivement.

3.1.3.1 Qualité des eaux

Pascal BONIOU présente les objectifs de l'enjeu « Qualité » ainsi que les évolutions par rapport au SDAGE précédent avant de faire un zoom pour les CLE et les SAGE :

- Maîtriser la pollution par les pesticides
 - Précision sur les attentes des plans de réduction de l'usage des pesticides prévus dans les SAGE (4A-2)
 - Aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses (4B, en lien avec la 1C-4)
- Lutter contre les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captages
 - Une plus grande vigilance sur le suivi des eaux des captages, pour mieux cibler le contenu des programmes d'actions et évaluer leurs résultats (6C-1)
 - Une liste de captages prioritaires mise à jour (6C-1)
 - Maintien de la gestion des schémas des NAEP (6E-2, 6E-3)
- Réduire la pollution par les nitrates
 - Zone vulnérable Nitrates : possibilité pour les SAGE de proposer au Préfet un linéaire de cours d'eau concernés par les dispositifs végétalisés (2B-3)
- Réduire la pollution organique
 - Assainissement Non Collectif : possibilité d'identifier les zones à enjeu environnemental (3E)

TEMPS D'ÉCHANGES

Jackie PASSET demande s'il serait possible d'inscrire dans les PLU le fait de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle plutôt que de les canaliser puis les déverser aux cours d'eau. Pascal BONIOU répond qu'il n'y a pas d'obligation mais qu'une étude de sol peut être demandée pour tout projet d'urbanisme. Jérôme HARRAULT précise que ces études de sols sont déjà prescrites dans les règlements des lotissements de l'agglomération de Saumur.

Valérie BOUCHAUD-VOLLEAU demande quelles mesures sont mises en œuvre sur les captages prioritaires d'eau potable. Jérôme HARRAULT donne l'exemple d'acquisition foncière (ou échange avec les agriculteurs) de parcelles situées dans les périmètres de protection de captage afin d'avoir des parcelles non cultivées ou des agriculteurs en agriculture biologique. Pascal BONIOU souligne que ce sujet sort du périmètre du SDAGE et entre dans le champ du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans lequel il y a des possibilités d'aides sur les captages prioritaires (acquisition, passer des parcelles en bio / en prairie, ...). Il précise qu'il est possible d'inscrire une action en ce sens dans le prochain CT.

François-Jacques CHENAIS informe l'assemblée que le plan d'action pour la stratégie régionale des captages prioritaires doit être adopté en décembre 2021.

Pascal BONIOU laisse la parole à François-Jacques CHENAIS pour présenter l'enjeu quantité.

3.1.3.2 Gestion quantitative

François-Jacques CHENAIS présente l'état des lieux et souligne que 85% des cours d'eau sont classés en pression significative sur le bassin versant de l'Authion. Il précise que le SAGE Authion est classé comme étant un bassin réalimenté nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif et est concerné par des mesures pour stabiliser les niveaux de la nappe du Cénomaniens, enrayer la baisse résiduelle et préserver le caractère captif de la nappe.

Il décline ensuite les objectifs de cet enjeu et les évolutions.

Zoom pour les CLE, les SAGE :

- Assurer l'équilibre entre les ressources et les besoins à l'étiage
 - Poursuite d'une politique d'encadrement des prélèvements, différenciée selon la situation des bassins (zonages 7B / ZRE)
- Possibilité d'ajustement des objectifs par les SAGE
 - Un préalable : la réalisation d'analyse globale de la situation : Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)
 - Ajustement éventuel : des objectifs d'étiage (7A-2), des conditions de prélèvement (7B), de la période de référence pour l'étiage (7B-1), de la valeur du débit de début de prélèvement en période hivernale (7D-5), etc...

TEMPS D'ECHANGES

Patrice PEGE se demande si ce nouveau SDAGE peut ouvrir des perspectives pour faciliter l'accès à l'eau pour les usages agricoles et les autres usagers. Il donne l'exemple des réserves pour le stockage hivernal.

François-Jacques CHENAIS précise que, globalement, l'objectif est de réduire les prélèvements pour réaliser des économies de la ressource. C'est le processus du PTGE qui définira la règle pour les solutions de gestion quantitative à l'échelle du bassin. D'autres solutions que l'augmentation de l'irrigation ou la création de réserves sont envisagées en priorité, cela passe par les changements de pratiques, améliorer la recharge des nappes, ...

Jeannick CANTIN souligne que le SAGE Authion est bien avancé sur cette thématique. Il rappelle que l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) sur le bassin versant va bientôt démarrer avec la prise en compte du climat, ce qui permettra d'envisager des solutions pour l'avenir.

Yves LEPAGE précise que le chemin est bien pris et qu'il faudra affiner tout le travail qui a été fait avec les données qui arrivent. Il précise qu'économiser ne veut pas forcément dire substituer ou remplacer et que cette confusion doit être éclaircie pour ne pas dériver sur les usages naturels qui ne peuvent pas, eux, être économisés. Yves LEPAGE souhaite

ensuite avoir des précisions sur la régularisation des plans d'eau (2.A.3) qui sont actuellement rarement refusées. Il se demande si on ne facilite pas d'autant plus la régularisation. Il souhaite aussi rappeler que la Loire est fragile et que son soutien hydrologique va faiblir.

A la suite des questionnements portés sur les réserves, Arnaud DECAS précise que l'objectif n'est pas de remplacer le stockage hivernal mais de favoriser la recharge naturelle. Concernant la régularisation des plans d'eau, il souhaite avoir des précisions sur la réglementation.

Pascal BONIOU explique que le SDAGE encadre la régularisation des plans d'eau mais que la réglementation s'applique au cas par cas par les services de l'Etat (DDT, OFB...).

François-Jacques CHENAIS précise qu'il y a une distinction à faire entre les plans d'eau créés illégalement et ceux légaux (avant 1992) – les services de l'eau prennent en compte cette temporalité. Si un plan d'eau n'a pas été créé légalement, alors la régularisation sera très stricte. Le statut juridique du plan d'eau conditionne ce que l'on demande au propriétaire.

Pierre CHANTELOUP explique que les cas de régularisation sont rares. En revanche, des verbalisations sont adressées pour les prélèvements dans les eaux superficielles après la période de Novembre à Mars. De plus, le bassin versant de l'Authion compte de nombreux plans d'eau pour l'irrigation non déclarés, mais si les prélèvements sont déclarés à l'OUGC et à l'ELB et les redevances payées, la régularisation en est facilitée.

Pascal BONIOU reprend la parole pour présenter l'enjeu « Milieux aquatiques »

3.1.3.3 Les milieux aquatiques

Pascal BONIOU présente les objectifs de cet enjeu et décline les évolutions par rapport au précédent cycle du SDAGE.

Zoom pour les CLE, les SAGE :

- Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
 - Maintien de la notion de taux d'étagement (1C-2) : mesurer les altérations de masses d'eau liées à la présence d'ouvrages ; objectif d'amélioration de la morphologie et des habitats ; fixer un objectif chiffré et daté de réduction du taux d'étagement
 - Maintien de la notion de taux de fractionnement (1D-4) ; objectif d'amélioration de la continuité écologique ; identification des priorités d'action et des types de solutions techniques à envisager
 - Prise en compte du Plan de gestion des poissons migrateurs : objectifs particuliers:
 - Enrayer la perte de biodiversité (9B-1)
 - Objectifs spécifiques en lien les migrateurs amphihalins (9B-2)
- Préserver les Zones Humides
 - Identifier les principes d'action pour la préservation et la gestion des ZH (8A-2)

- Maintien d'une politique de préservation et de reconquête des ZH (inventaires, programmes d'actions) (8A-2 et 8E-1)
- Rôle des CLE : possibilité d'améliorer la connaissance par des analyses socio-économiques, et sensibilisation sur l'intérêt de préservation des ZH (8D-1)
- Préserver les champs d'expansion de crues
 - Maintien du rôle des CLE : information sur la création, restauration de la zone de mobilité du lit mineur (1B-2), association à la définition de la liste d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement (1B-3), avis sur les projets d'équipements d'un bassin contre les crues (1B-4)
- Préserver les têtes de bassins versants
 - Inventaire demandé aux SAGE et hiérarchisation (11A-1). Définition d'objectifs et de principes de gestion (11A-2). Renforcement du rôle de sensibilisation des CLE (11B-1)
- Préserver la biodiversité aquatique
 - Possibilité de définir des objectifs spécifiques de qualité plus ambitieux (9B-2)

TEMPS D'ÉCHANGES

Patrice PEGE souligne que le SMBAA a un peu d'avance sur cette thématique car quand on restaure une rivière on regarde l'ensemble des compartiments du cours d'eau.

Pascal BONIOU confirme et explique que l'AELB présente notamment les travaux effectués sur le Lathan à d'autres territoires.

Jérôme HARRAULT s'inquiète de la différence de zonage constatée sur la CASVL entre les résultats du diagnostic et la réalité : certaines zones ont été classées en zone humide alors qu'elles ne l'étaient pas à la suite d'une contre-expertise sur le terrain. Il souhaite donc que la vigilance soit accrue sur l'évolution de la classification des zones humides. Pascal BONIOU explique alors que c'est tout l'enjeu de l'inventaire des zones humides : la vérification et l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Jérôme HARRAULT souhaite alerter sur les conséquences de ces classements des terres agricoles en zone humide. En effet, si ces terres sont classées en zone humide on risque d'interdire l'utilisation de fertilisant. Pierre CHANTELOUP précise alors que le classement n'interdit aucune pratique mise à part le drainage dont la conséquence est la destruction de la ZH.

Arnaud DECAS s'inquiète sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) qui ne sont abordées, dans le projet de SDAGE, que sous l'angle du risque d'inondation en occultant l'aspect recharge des nappes, également essentiel. Il en fera donc part dans l'avis de la CLE qui sera soumis au vote le 9 juin prochain.

Pascal BONIOU donne la parole à François-Jacques CHENAIS pour présenter la gouvernance.

3.1.3.4 La gouvernance

François-Jacques CHENAIS présente les objectifs de l'enjeu et les évolutions.

Zoom pour les CLE, les SAGE :

- Cohérence entre les SAGE voisins (12D)
 - Rappel de ce qui existe
- Importance de l'analyse économique dans les SAGE (12F, 12F-1)
 - Rappel de ce qui se réalise
 - Outil d'aide à la décision
- Un effort de sensibilisation axé sur les enjeux (14B-2 à 14B-4)
 - Précision de la notion de volet pédagogique
 - Exemple des différentes notions possibles
 - Actions sur la culture du risque inondation

TEMPS D'ECHANGES

Pascal BONIOU souligne que le bassin versant de l'Authion est déjà en état de marche sur le portage du SAGE et son échelle cohérente de gestion : le bassin versant de l'Authion.

Jérôme HARRAULT souhaite que les agglomérations (les techniciens) soient associées à ces schémas.

Yves LEPAGE rappelle qu'il est prévu la création du SAGE de la Loire, il faudra que la CLE s'accorde par rapport à ce SAGE.

Pascal BONIOU et Arnaud DECAS confirment que le SAGE Authion, du fait de sa dépendance à la Loire, va être concerné par une mise en cohérence avec son futur SAGE voisin.

Pascal BONIOU rappelle brièvement les enjeux liés au littoral, où nous avons des impacts, avant de passer à la présentation de l'avis de la CLE, qui doit :

- Identifier les points importants dans le Projet de SDAGE et du Programme de Mesures pour l'atteinte du bon état des masses d'eau sur son territoire
- Proposer des modifications en explicitant les raisons / son territoire, ses acteurs, son SAGE,...

4 Présentation du projet du Plan de Gestion des Risques Inondations

Jeannick CANTIN remercie Pascal BONIOU et François-Jaques CHENAIS avant d'excuser Yannick DEBRABANT qui devait présenter le projet du plan de gestion des risques d'inondations.

4.1 Présentation par Yannick DEBRABANT, de la DREAL Centre-Val-de-Loire

Yannick DEBRABANT n'ayant pas pu se libérer, a enregistré une présentation dans laquelle il expose les éléments de contexte, de calendrier, ... du PGRI.

TEMPS D'ÉCHANGES

François-Jaques CHENAIS montre une présentation du TRI Angers-Authion-Saumur avec le rappel des enjeux et de la stratégie locale adoptée en 2017 avec plusieurs PAPI.

Arnaud DECAS revient sur l'état d'avancement du PAPI d'intention (volet étude) qui est sur sa fin. Il rappelle qu'au titre du SAGE nous avons 3 actions inscrites dans ce PAPI (échelles limnimétriques ; plan de gestion et définition de ZEC à Longué-Jumelles). Quant au PAPI complet (travaux et crues), l'élaboration doit s'engager en 2021 et être mis en œuvre en 2022. Il apporte aussi une précision : le SMBAA a la compétence GEMA mais la compétence PI a été conservée par les 6 EPCI du territoire.

Jeannick CANTIN remercie l'ensemble des participants. Il souligne l'importance de la prochaine CLE pour informer les membres de la CLE de l'état d'avancement et des choses à engager sur notre territoire.

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.